

Programme de Formation Connaître et Prévenir le Risque Routier

ELM FORMACTION

Référence	Formation conforme aux obligations de prévention du risque routier professionnel (Articles L4121-1, L4121-2 et R4121-1 du Code du travail — obligation de sécurité et évaluation des risques ; Code de la route ; Code pénal, art. 221-18 à 221-21 issus de la loi n° 2025-622 du 9 juillet 2025)
Version	Version 1 - Mise à jour le 31/08/2026
Organisme	ELM FORMACTION 46 avenue de Rivesaltes - 66380 PIA SIRET : 94291413600018 NDA : 76660316966 Contact : contact@elm-formation.fr 06 03 49 30 22 Site : https://elm-formation.fr/

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Évaluer les enjeux humains, juridiques et économiques que représentent les accidents de la route pour le salarié, l'entreprise et la société.
- Mesurer les conséquences réelles des comportements à risque : mauvais entretien du véhicule, alcool, stupéfiants, usage du téléphone au volant.
- Connaître le cadre réglementaire applicable (Code du travail, Code de la route, Code pénal, Code de la sécurité sociale) et ses évolutions récentes.
- Appréhender les règles de bonne conduite lors des déplacements professionnels : choix et entretien du véhicule, environnement routier, comportement au volant, organisation des déplacements.

CONTENU DE LA FORMATION

1 – Généralités sur les risques routiers

- Enjeux de l'insécurité routière pour l'entreprise
- Accidents de trajet, de mission et de droit commun : distinction juridique et conséquences
- Statistiques nationales et professionnelles ; coûts directs et indirects pour l'entreprise

2 – Aspect réglementaire

- Code du travail : obligation de sécurité de l'employeur, DUERP et jurisprudence
- Code de la route : infractions courantes, barème des amendes et retrait de points, permis à points
- Code pénal : mise en danger d'autrui, délit d'homicide et de blessures routiers
- Code de la sécurité sociale : accident de trajet / accident du travail, incidence sur la cotisation AT/MP

3 – Véhicule (automobile, VUL)

- Choix du véhicule et adaptation aux missions ; équipements de sécurité et aides à la conduite
- Entretien, vérifications, contrôle technique, pneumatiques
- Chargement et arrimage : risques de projection, PTAC/PTRA, sanctions de surcharge
- Matériel de sécurité obligatoire et équipements hivernaux (loi Montagne)

4 – Environnement

- Infrastructure routière et catégories de signalisation
- Priorités aux intersections et en giratoire

- Influence de la météo sur les distances de freinage et d'arrêt

5 – Conducteur

- État physique du conducteur : alcool, médicaments, stupéfiants
- Fatigue et somnolence au volant : créneaux à risque, signes avant-coureurs, conduite à tenir
- Installation du conducteur et des passagers : position de conduite, ceinture de sécurité, vision et angles morts

6 – Comportement au volant

- Utilisation du téléphone, avec ou sans kit mains libres
- Activités à risque : rangements, lecture de carte, distractions secondaires
- Conduites à tenir en cas de panne, incident ou accident corporel (méthode Protéger-Alerter-Secourir)

7 – Organisation des déplacements

- Planification des tournées et choix des itinéraires
- Temps de conduite réglementaire, vitesses autorisées, appréciation des distances parcourues
- Anticipation des temps de pause et responsabilité partagée employeur/salarié

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉREQUIS

- Toute personne utilisant un véhicule dans le cadre professionnel, y compris lors des trajets domicile-travail.
- Prérequis : comprendre et parler français.

DURÉE ET EFFECTIF

- Durée : 0,5 jour (4h)
- Effectif : de 4 à 12 participants.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Formation basée sur des apports théoriques, des études de cas concrets et l'analyse de vidéos, favorisant les échanges et l'appropriation des bons réflexes de conduite professionnelle.

Alternance de :

- Apports théoriques ciblés
- Études de cas concrets, analyse de vidéos et retours d'expérience
- Quiz de connaissances

Moyens pédagogiques :

- Supports visuels (PowerPoint, vidéoprojecteur)
- Fiches de cas pratiques et tableaux de référence (distances de freinage, barème des infractions)
- Documentation réglementaire remise aux stagiaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des acquis est réalisée à travers :

- Des tests théoriques tout au long de la formation
- Un questionnaire d'évaluation des connaissances en fin de formation (QCM ou échange oral)

ATTRIBUTION FINALE

Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les compétences acquises.
Grille d'évaluation individuelle complétée par le formateur.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Inscription par mail ou téléphone. / Délai moyen d'accès : 7 à 30 jours selon planning et effectif.

TARIFS

sur demande.
Cette formation peut, selon les cas, être prise en charge par les opérateurs de compétences (OPCO).

ACCESSIBILITÉ

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
- Une étude individuelle des besoins est réalisée avec le référent handicap : Axel MUNCH - contact@elm-formation.fr - 06 03 49 30 22.
- Une adaptation pédagogique et matérielle peut être proposée selon les besoins identifiés lors de l'entretien de positionnement.

PREUVE DE DIFFUSION PUBLIQUE

- Cette fiche programme est disponible sur le site <https://elm-formation.fr/> et/ou sur simple demande à contact@elm-formation.fr.